

PROCEDURE D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE :

CLAMART	24 JANVIER	Ecole de vélo
AULNAY SUR MAULDRE	31 JANVIER	
STAINS	31 JANVIER	
INSEP	31 JANVIER	Piste
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	7 FEVRIER	

Les clubs, qui ne peuvent engager leurs coureurs pour les épreuves mentionnées ci-dessus, sont priés de communiquer à Jean-François MAILLET, par mail :

jf.maillet@cif-ffc.org

avant le **mercredi précédent l'épreuve à 20 heures**, délai de rigueur

les noms, prénoms, clubs, catégories, numéro de licence de leurs coureurs.

Pour les épreuves sur piste, le règlement des engagements sera fait ultérieurement par le service comptabilité.

Les concurrents, qui ne seront pas en possession de leur licence le jour de l'épreuve, devront impérativement présenter le double de leur demande tamponnée par le Comité régional, qui a été restituée aux clubs lors du dépôt aux guichets. En cas de non présentation, le concurrent devra, pour participer, souscrire une carte a la journée au prix de 8 euros.

Jean-François MAILLET

Secrétaire général